



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnes imposables

Question écrite n° 115835

### Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les seuils d'imposition à l'IRPP. Depuis quelques années, le Gouvernement s'est employé à revaloriser les petites retraites. Jusqu'alors en-dessous du seuil d'imposition de 11 178 euros, de nombreuses personnes sont ainsi passées légèrement au-dessus, ce qui les rend redevables de l'IRPP. Pour quelques euros supplémentaires, elles se trouvent ainsi à devoir payer un impôt largement supérieur à l'augmentation de leurs ressources. L'effet bénéfique escompté se transforme alors en une diminution de revenus, particulièrement peu appréciée. À noter que cette situation est identique pour les personnes non retraitées ayant des petits revenus et qui dépassent de peu le seuil en question. À l'heure où l'on annonce des évolutions importantes sur les modalités de perception de l'IRPP ; il lui demande donc s'il ne serait pas envisageable de gommer ces effets de seuil, injustes et particulièrement dissuasifs envers ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Sermier](#)

**Circonscription :** Jura (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115835

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 463